



## licenciement insuffisance résultat

Par **naassa**, le **13/04/2011** à **15:14**

bonjour,

je suis en préavis de licenciement pour insuffisance professionnelle, alors que je n'ai jamais reçu de mes responsables la moindre reproche. En juillet 2009, on me propose le poste de commercial junior et j'ai commencé à faire de la prospection pure et dure et j'ai ainsi commencé à créer mon portefeuille durant une période morose (crise 2009). On m'a écarté des réunions hebdomadaires, et un collègue en CDD (remplacement maternité) s'est vu proposer un poste CDI, en gros, il reprend mon travail et du coup nous sommes 2 sur ce poste, je pense que c'est à ce moment-là que mes responsables et la direction ont décidé de se débarrasser de moi. Beaucoup de points m'ont alerté : le CDI de mon collègue, ne plus participer aux réunions sans aucun motif, ne plus apparaître dans l'organigramme de la société (par la suite ils m'ont dit que ce n'était qu'un malentendu). Les responsables ne me demandaient plus de compte-rendus de mon travail. J'ai été convoqué plusieurs fois par la DRH pour me pousser à accepter une rupture conventionnelle mais on n'a pas réussi à se mettre d'accord. Je fais partie d'une petite société de traduction (depuis 2004) qui a été rachetée en 2008.

Mon contrat n'a pas été modifié et un avenant a été fait (sans changement de salaire) lorsqu'on m'a proposé le poste de commercial junior, auparavant j'étais assistante commerciale et administrative.

Quels sont mes recours pour faire valoir mes droits sachant que je veux éviter les prudhommes mais si je ne peux faire autrement, j'irai aux prudhommes. En fait j'aimerais pousser mon employeur à négocier une transaction à l'issue de mon préavis.

Merci beaucoup pour vos réponses.

Cordialement

Par **micpaq**, le **13/04/2011** à **19:26**

Bonjour, si vous êtes en préavis, c'est que votre licenciement vous a été notifié. Éventuellement, faites un courrier à votre employeur pour en contester le motif et le menacer de la saisine du juge. Si le motif invoqué est "light" peut-être vous proposera-t-il une transaction !!

Mais...c'est pas gagné !